

# DENVER



Après trente mois d'une gestation difficile, Denver vient de dire non aux Jeux Olympiques.

Désignée le 12 mai 1970 à Amsterdam, devant Sion, Tampere, Vancouver-Garibaldi, pour accueillir et organiser les XIIèmes Jeux d'hiver, la ville de Denver avait, depuis lors, demandé au C.I.O. de changer l'emplacement des sites provisoirement prévus pour les compétitions. Il en était résulté un éclatement sans précédent, les sites étant parfois éloignés de plus de 300 kilomètres.

De surcroît, une partie de la population s'est élevée très tôt contre l'organisation des Jeux à Denver, les uns en raison de l'attribution de fonds d'Etat ou municipaux, les autres pour des problèmes d'écologie. A Sapporo, les représentants de Denver avaient proposé de renoncer à la construction d'une piste de bob et d'utiliser une seule et même piste pour la luge et pour le bob, ce qui excluait la possibilité de compétitions de bob à quatre.

Les opposants au financement des Jeux réussirent à obtenir un référendum portant sur l'autorisation d'attribuer des fonds d'Etat et municipaux au Comité Organisateur. Ces partisans du "non" s'attachèrent dans divers protestataires et, en particulier, les défenseurs de la nature, opposés à la création de stations, et les adversaires de la "pollution", sous tous ses aspects. C'était là un regroupement des plus hétérogé-

nes, mais le 9 novembre dernier, il se révéla plus puissant que celui des partisans des Jeux.

Toutefois, plusieurs citoyens de Denver obtinrent qu'une sommation fut faite au Comité Organisateur des XIIèmes Jeux d'hiver, afin de ne point informer officiellement le C.I.O. des résultats du vote et, ceci, pendant une durée de plusieurs jours, ce qui dans leur esprit devait permettre de trouver une solution pour sortir de l'impasse.

Ce n'est donc que le 15 novembre que le télégramme suivant parvenait au Château de Vidy:

*"Action en justice levée. Je suis maintenant autorisé à vous informer que les électeurs du Colorado ont approuvé l'amendement à la constitution de l'Etat du Colorado et à la charte de la ville et du Comité de Denver, interdisant d'utiliser les fonds d'Etat et municipaux pour les Jeux Olympiques d'hiver de 1976. En conséquence, le D.O.O.C. (Comité Organisateur de Denver) se voit dans l'obligation d'abandonner l'organisation des Jeux de Denver, comme il l'avait demandée. Une lettre détaillée suit. Copie envoyée à M. Clifford BUCK, président de l'U.S.O.C. (Comité Olympique des Etats-Unis). Carle de TEMPLE, président du D.O.O.C."*

Le D.O.O.C. ne pouvant compter sur un appui financier privé suffisant était ainsi obligé d'abdiquer. Le président, Lord KILLANIN et les trois

vice-présidents, alors réunis à Lausanne, estimèrent la situation "exceptionnelle" et, en accord avec la règle 50 régissant les dispositions relatives aux Jeux Olympiques, décidèrent de reconsidérer l'attribution des Jeux d'hiver à une autre ville.

Une circulaire accompagnée du questionnaire que vous pouvez consulter dans les pages suivantes fut envoyée à tous les Comités Nationaux Olympiques, afin de savoir s'ils comptaient proposer des villes à l'organisation des Jeux d'hiver de 1976.

Les réponses devront parvenir au C.I.O. pour le 15 janvier 1973, au plus tard, et seront examinées par la Commission Exécutive du C.I.O., qui se réunira à Lausanne, à partir du 2 février 1973.

Ajoutons que ce n'est point la première fois qu'une ville se voit dans l'obligation de renoncer à l'organisation des Jeux Olympiques qu'elle avait sollicités. Ce fut le cas de Chicago, en 1904, qui s'effaça devant Saint-Louis (U.S.A.), de Rome, en 1908, qui renonça. Londres s'offrit à la remplacer. de Tokyo et Sapporo pour les Jeux de la XIIème Olympiade et les Vèmes Jeux d'hiver, en 1940.

Notons, de plus, que les Jeux d'hiver et les Jeux d'été n'ont pas toujours été attribués au cours d'une même session. Ainsi, les Jeux de la XIXème Olympiade de Mexico furent décidés à Baden Baden,



tandis que le choix de Grenoble, pour les Xèmes Jeux d'hiver avait lieu à Innsbruck, en 1964.